



## Championnat Départemental par série

Règlement  
Cahier des charges

## BADMINTON Loir et Cher

4 pages

Edité le .....

Adopté en conseil d'administration du .....

Validé le ..... par le Président du Codep

Mise en application le .....

Diffusion à :

- Membres du Conseil d'administration,

- Présidents de clubs.

Cette compétition vise :

- à permettre aux compétiteurs de tous niveaux de se rencontrer
- à décerner les titres de champions départementaux dans ,
- à développer le badminton localement en impulsant une dynamique événementielle,
- à diffuser une image positive du badminton au travers d'une compétition crédible.

Le Championnat Départemental par série vise donc des objectifs sportifs mais constitue également un des supports de développement de notre sport dans la région Centre Val de Loire.

### 1. Étendue du règlement

#### 1.1. Champ d'application

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participations, les modalités d'engagement et le déroulement de l'ensemble de la compétition dénommée « Championnat Départemental par série ».

### 2. Règlement

Le Championnat Départemental par série se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Elles sont complétées par le présent règlement.

### 3. Critères de participation

#### 3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés à la FFBaD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ses compétitions.

### 3.2. Provenance

Ne sont admis que les joueurs licenciés dans le départemental du Loir et Cher.

### 3.3. Catégories

La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses des catégories **benjamins** / minimes / cadets / juniors / senior et vétérans.

### 3.4. Tableaux

Les tableaux proposés sont le Simple Homme, le Simple Dame, le Double Homme, le Double Dame et le Double Mixte.

Inscription possible sur 3 tableaux.

### 3.5. Surclassement

Le surclassement n'est pas autorisé pour les catégories jeunes de minibad **à benjamin**.

### 3.6. Modalités de sélection

Tous les joueur(se)s benjamins à vétérans licencié(e)s à la date d'envoi de la feuille d'inscription dans le Loir et Cher peuvent s'inscrire.

## 4. Inscriptions

### 4.1. Modalités

La plaquette d'invitation doit être diffusée au plus tard à J-8 semaines avant la compétition et publiée sur le site internet de la Ligue du codep.

Les inscriptions doivent être réalisées sur l'annexe 1 et retournées au responsable du codep. La date limite d'inscription est fixée à J-15 jours avant la compétition.

Les inscriptions se font directement par les clubs.

Le CPPH pris en compte pour la constitution des tableaux est celui en vigueur à la date du tirage au sort.

Les convocations seront publiées et envoyées dans la semaine précédant la compétition.

### 4.2. Montant

Voir annexe financière. (5€ par tableau)

## **5. Horaires et constitution des tableaux**

### **5.1 Horaires**

Les horaires seront en accord avec le RGC.

Se jouera le samedi les SH et SD des toutes les catégories.

Se jouera le dimanche les DH et DD de toutes les catégories.

Les autres tableaux seront positionnés le samedi et/ou le dimanche avec l'objectif d'optimiser le déroulement de la compétition.

### **5.2 Constitution des tableaux**

Les tableaux seront si possible jouer en poules.

## **6. Organisation**

### **6.1. Répartition des rôles**

L'organisation de la compétition est prise en charge par la CDJ du Comité Départemental et de son club qui accueille la compétition.

Le Comité Départemental et son club réaliseront un travail collectif.

#### ***Le club hôte :***

- Retire les bénéfices de la buvette,
- Assure la réservation des infrastructures,
- Prévoit l'équipe de bénévoles nécessaire au bon fonctionnement de la compétition (accueil/montage/démontage/table de marque/...) ainsi que le matériel (poteaux/filets/bacs/buvette/table de marque/...),
- Assure la mise en place d'une buvette dans chaque gymnase,
- Prévoit un pot de clôture de la compétition,
- Communique localement (presse, élus, ...).

### **La CDJ :**

- Réalise la plaquette d'invitation en partenariat avec l'organisateur,
- Diffuse la plaquette d'invitation aux clubs du comité départemental,
- Perçoit les inscriptions (destinées au financement des lots),
- Gère la réception des inscriptions,
- En relation avec le JA, gère la constitution des tableaux,
- Envoie les convocations,
- Fournit les récompenses selon l'annexe 2,

### **6.2. Infrastructures**

Le nombre total de terrains souhaité est de 5 au minimum (7 souhaitables) et la compétition pourra se dérouler sur plusieurs salles en cas de besoin.

Les différents gymnases doivent être adaptés à la pratique du badminton.

Les salles devront être présentées agréablement (présence de bacs pour les joueurs, si possible, séparation entre les terrains, plantes vertes,...).

### **6.3. Arbitrage**

La CDA (Commission Départementale d'Arbitrage) se charge de désigner juge-arbitres. Les indemnités des officiels sont prises en charge par le comité départemental.

## **7. Lieux et date**

### **7.1. Attribution de la compétition**

En début de saison, un appel à candidature sera envoyé à tous les clubs du codep.

### **7.2. Date**

A la date désigné sur le calendrier des compétitions de la Ligue.

## **8. Mode opératoire**

\* **Avant J-90**, désignation des juges-arbitres par la CDA,

\* **J-90 (ou avant)**, demande d'autorisation sous Poona faite par la CDA en respectant ce cahier des charges et en intitulant la compétition « Championnat Départementale du Loir et Cher par série 20..),

\* **J-60**, constitution du dossier d'inscription par la CDJ en partenariat avec l'organisateur. Envoi du dossier par le Comité Départemental aux clubs du comité. Mise en ligne sur le site du Comité,

- \* **J-22**, envoi par la CDJ au responsable des Championnats et au coordonnateur ETD du fichier du championnat pour vérification des données et au juge-arbitre pour la désignation des têtes de série,
- \* **J-10**, le juge-arbitre réalise le tirage au sort et finalise le fichier (tableaux, échéanciers et convocations) puis le communique à la CDJ, au responsable ETD et à l'organisateur,
- \* **J-6**, avec l'accord du juge-arbitre, envoi par la CDJ des convocations aux clubs inscrits avec le plan fourni par l'organisateur,
- \* **J+1**, envoi du fichier par le JA à la CDJ, au responsable des Championnat et au coordinateur ETD et mise en ligne des résultats dans Poona.
- \* **J+7**, envoi par le coordinateur ETD de la liste de qualifié(e)s aux clubs et mise en ligne sur le site du Comité.

**Annexes :**

Annexe 1 : Fiche d'inscription Championnat Départemental

Annexe 2 : Tableau de récompenses

Annexe 3 : Annexe financière